

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020, à 19 h, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

| | |
|------------------|--------------------------|
| Hervé Taillon | Églantine Leclerc Vénuti |
| Carolyne Gagnon | Mireille Leduc |
| Bertrand Quesnel | René De La Sablonnière |

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Monsieur Éric Paiement, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)

[Résolution no : 11540-2020](#)
[ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR](#)

Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

✚ MAMH + MEES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

[Résolution no : 11541-2020](#)
[REGISTRE DES COMPTES À PAYER – AU 29 FÉVRIER 2020](#)

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter le total des comptes à payer et des salaires au 29 février 2020 au montant total de 322 400.12 \$, réparti comme suit :

- Chèques fournisseurs : C2000015 @ C2000035 = 17 539.72 \$
- Paiements internet : L2000015 @ L2000030 = 36 195.11 \$
- Paiements directs : P2000040 @ P2000088 = 238 448.03 \$
- Chèque manuel : N/A
- Paiements salaires : D2000078 @ D2000134 = 30 217.26 \$

ADOPTÉE

[Résolution no : 11542-2020](#)
[AUTORISATION DE DÉPENSE – CONGRÈS DE L'ADMQ](#)

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général, Monsieur Éric Paiement, à assister au Congrès de l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 17 au 19 juin 2020 inclusivement, à Québec et de payer les frais d'inscription au montant de 555 \$ plus les taxes applicables et de rembourser les frais inhérents à ce congrès qui ne sont pas inclus dans le coût d'inscription, sur présentation de pièces justificatives.

Des montants sont disponibles à cet effet au poste 02-130-30-346-00 pour l'inscription et au poste 02-130-30-310-00 pour les autres frais.

Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.

ADOPTÉE

.....
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 11543-2020

DÉPÔT RAPPORT ANNUEL 2019 – SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU *Que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;*

ATTENDU *Que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;*

ATTENDU *Que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;*

ATTENDU *Que le rapport d'activités 2019 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, que le rapport d'activités 2019 tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.*

ADOPTÉE

.....
Résolution no : 11544-2020

ORGANIGRAMME PLAN DES MESURES D'URGENCE

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'organigramme mis à jour en lien avec les mesures d'urgence à Chute-Saint-Philippe.

ADOPTÉE

.....
HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 11545-2020

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 65 CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE EXCAVATRICE SUR CHENILLES NEUVE

Il est proposé par Hervé Taillon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter le règlement numéro 65 décrétant l'acquisition d'une excavatrice sur chenilles neuve pour la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre comportant un coût total d'emprunt de maximum 320 000 \$ remboursé sur une période maximale de 20 ans, le tout tel qu'inscrit sur les documents déposés et présentés par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

.....
Résolution no : 11546-2020

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DANS LE CADRE DU RÉGIME DE COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Il est proposé par Hervé Taillon et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe confirme avoir délégué ses compétences en collecte, transport et tri de matières recyclables à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et ce, dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective.

ADOPTÉE

.....
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT / MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Résolution no : 11551-2020

ENTÉRINER DÉPENSE POUR FORMATION URBANISME – CODE DE CONSTRUCTION PARTIE 10

ATTENDU *Que la résolution 11532-2020 autorisait la participation de Madame Madeleine Sigouin, inspectrice en bâtiment et en environnement à une formation intitulé « Insalubrité des bâtiments » mais que cette dernière a été annulée;*

ATTENDU *Que la formation « Code de construction partie 10 » avait lieu le 26 février dernier et qu'il était pertinent que Madame Sigouin y participe;*

ATTENDU *Que la participation de Madame Sigouin à cette dernière formation n'engendrait pas de coût supplémentaire à la formation déjà autorisée, le directeur général a donc autorisé la participation de Madame Sigouin à la formation « Code de construction partie 10 »;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Hervé Taillon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'abroger la résolution 11532-2020 et d'entériner par cette résolution, la dépense pour la formation « Code de construction partie 10 » et de rembourser les frais inhérents à cette formation qui ne sont pas inclus ou qui se sont ajoutés, sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.*

Des montants sont disponibles à cet effet au poste 02-610-40-454-00 pour l'inscription et au poste 02 610-30-310 00 pour les autres frais.

Le véhicule de la municipalité a été utilisé pour ce déplacement.

ADOPTÉE

Résolution no : 11552-2020

RÉSOLUTION D'INTENTION D'APPUYER FINANCIÈREMENT LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE STATION D'ESSENCE À CHUTE-SAINT-PHILIPPE

CONSIDÉRANT *L'absence d'une station d'essence à Chute-Saint-Philippe depuis déjà quelques années;*

CONSIDÉRANT *Que la municipalité est consciente que l'absence d'un tel produit disponible à la vente au détail a des répercussions néfastes sur l'économie générale de la municipalité, mais aussi sur l'ensemble des citoyens;*

CONSIDÉRANT *Qu'un projet d'implantation d'une station d'essence dans le périmètre urbain de Chute-Saint-Philippe a été présenté à la municipalité et que ses promoteurs souhaitent l'aide et l'appui de la municipalité;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité à l'intention d'appuyer financièrement l'implantation d'une station d'essence à Chute-Saint-Philippe et pour se faire prendra les moyens légaux pour que ce partenariat puisse se réaliser rapidement.*

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Résolution no : 11553-2020

CONTRIBUTION ET AIDE POUR L'ORGANISATION D'UNE FÊTE NATIONALE AU VILLAGE

CONSIDÉRANT *Que des citoyens ont manifesté le désir d'organiser une fête nationale sous forme de fête au village au mois de juin 2020;*

CONSIDÉRANT *Que les organisateurs ne font pas partie d'un OBNL, donc, qu'ils n'ont aucune ressource financière, ni possibilité de demander une aide financière externe;*

CONSIDÉRANT *Que les organisateurs ont demandé une contribution financière, ainsi qu'une aide pour l'organisation d'une fête nationale au village;*

CONSIDÉRANT *Que les élus voient d'un bon œil l'organisation d'évènements dans la municipalité;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder à la location d'une scène et d'un chapiteau pour recouvrir la scène, aux frais de la municipalité.*

ADOPTÉE

.....

IMMOBILISATION

Résolution no : 11554-2020

AUTORISATION DE PROCÉDER AU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DEUX BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général, Éric Paiement, à déposer un appel d'offres sur invitation auprès d'électriciens qualifiés pour la fourniture et l'installation de deux bornes de recharge électrique au bureau municipal dans le but de compléter une demande d'aide financière.

Et que la municipalité souhaite devenir partenaire du Circuit Électrique en implantant ces nouvelles bornes.

Madame Myriam Joannette, chargée de projet, agira à titre de coordonnatrice sur ce dossier auprès des professionnels et des ministères impliqués.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11555-2020

AUTORISATION DE PROCÉDER AU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA LOCATION / ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE ET SES ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général, à procéder à un appel d'offres sur le Système Électronique d'Appel d'Offres du Gouvernement du Québec (SEAO) pour la location / acquisition d'une rétrocaveuse neuve et de ses équipements.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11556-2020

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 11430-2019 ET AUTORISATION D'EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT EN LIEN AVEC LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE ET CASERNE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT *Le manque d'espace et de fonctionnalité actuel du garage et de la caserne municipale;*

CONSIDÉRANT *Que par l'adoption de la résolution 11430-2019 autorisant l'emprunt au fonds de roulement pour l'agrandissement du garage / caserne à l'automne dernier, le conseil municipal avait consenti à procéder à l'agrandissement du garage et de la caserne municipale;*

CONSIDÉRANT *Que pour des raisons hors de notre contrôle, l'agrandissement n'a pu être réalisé et par conséquent, qu'il a lieu d'abroger la résolution 11430-2019 et d'en adopter une nouvelle;*

CONSIDÉRANT *Que le projet est estimé à environ 30 000 \$;*

CONSIDÉRANT *Que la municipalité désire financer le projet à même son fonds de roulement en y empruntant un montant de 30 000 \$;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser un emprunt au fonds de roulement de 30 000 \$, qui sera remboursé sur une période de cinq ans, au montant de 6 000 \$ annuellement.*

Les montants qui seront affectés au fonds de roulement seront inscrits au poste budgétaire 03-810-00-001-00.

ADOPTÉE

.....

AVIS DE MOTION

.....

PROJET DE RÈGLEMENT

.....

RÈGLEMENT

.....

VARIA

.....

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 24

Fin : 20 h 46

Personnes présentes : 16

Questions / sujets abordés :

- Mémo changement de numéro matricule
- 103 \$ pour fibre optique non chargé sur le compte de taxes
- Sondage modification règlement roulottes
- Puisards et roulottes
- Essence à Val-Viger
- C-Tal

.....

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution no : 11557-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 10 mars 2020 tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

.....

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 11558-2020

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents;

De clore la séance du 10 mars 2020.

ADOPTÉE

Il est 20 h 47

✚ Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand St-Amour, maire

Éric Paiement, secrétaire-trésorier

✚ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 10 mars 2020 par la résolution # 11557-2020.